

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

Le cinq novembre deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mrs LEDUC, CAVAGNE, MANOUVRIER, METZLAFF, Mmes ROLLAND, TROUILLET,
BELLE, Mrs RETUREAU, FUSTIER, Mme GAILLIARD.

Etaient absents : Mr LIROT, Mmes BIT, FOMBARON

Pouvoirs (3) Mr LIROT Gilbert	→ Mr MANOUVRIER Jean-Louis
Mme BIT Marie Line	→ Mr FUSTIER Alain
Mme FOMBARON Cécile	→ Mme DABADIE Marie-Jeanne

Secrétaire de séance : Mme FREI Marie-Hélène

Date de convocation : 29 Octobre 2019

I/ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2019

La Communauté des Communes (SMVIC) a reconnu l'intérêt communautaire des médiathèques Têtes de réseaux de Vinay et Saint-Marcellin au 1^{er} Janvier 2019 dans le cadre de sa compétence intercommunale « équipements culturels ».

Le montant des charges transférées a été évalué à 96 455,21€ pour Vinay et 241 344,86€ pour Saint-Marcellin.

Ce rapport est soumis à la validation des conseils Municipaux.

Suite aux demandes de Mme Gaillard et Mme Frei, le Maire précise que la 3^{ème} médiathèque Tête de réseau située à Pont en Royans avait déjà été intégrée à la CCBI avant la fusion des intercommunalités, le montant des charges transférées de cette dernière s'élevant à 71 293,88€.

Vote : 7 abstentions ; 12 pour.

III/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET.

Mme ALLARD fait part à l'assemblée que suite à la délibération n°2019-010 du 26 Mars dernier concernant la création de 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, il y aurait lieu de supprimer 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet. En effet, suite à ces avancements de grade, il n'est pas nécessaire de conserver 2 postes dans ce grade.

Voté à l'unanimité.

III/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 / REMUNERATION BRUTE DES AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population se déroulera sur la commune du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020. Quatre agents recenseurs seront recrutés pour procéder à celui-ci.

Par conséquent, il y a lieu de fixer la rémunération brute qui leur sera versée :

- 945,00€ pour les agents recenseurs,
- 630,00€ pour le coordonnateur communal,
- 63,00€ pour chaque séance de formation.

Voté à l'unanimité.

IV/ APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CITY STADE (annule et remplace délibération n°2016-038 du 02 Novembre 2016).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion du 10 Septembre 2019 avec les riverains concernant les nuisances occasionnées par le city stade.

Il conviendrait d'apporter une modification au règlement intérieur du city stade approuvé par délibération n°2016-038 du 02 Novembre 2016.

Les nouveaux horaires proposés sont de 8H30 à 19H00.

Le Maire informe l'assemblée que les bourrelets mousse récemment posés afin d'atténuer les nuisances sonores ont été détériorés ces derniers jours. Une main courante a été déposée à la gendarmerie. Il précise que les services techniques remettront en place ces bourrelets. En cas de non-respect du règlement la gendarmerie est habilitée à se déplacer et verbaliser.

Le Maire précise qu'à son avis 19h est un horaire un peu restrictif surtout en période estivale et renouvelle son souhait de ramener celui-ci à 20h.

Après un vote par 1 contre, 11 abstentions et 7 pour, Mr Manouvrier souhaiterait qu'apparaissent clairement dans le règlement les sanctions que pourraient encourir les contrevenants. Mr Fustier rejoint cette requête.

Le Maire propose alors que soit rajouté un paragraphe « Sanctions » et que le nouveau règlement soit présenté lors du prochain conseil de décembre.

Proposition acceptée à l'unanimité

VI/ DECISION MODIFICATIVE n°2 BUDGET COMMUNE

Suite à la commission des finances du 24 Octobre 2019, il conviendrait d'augmenter le compte 615232 Réseaux de 20 000€. En contrepartie, il est proposé de diminuer le compte 022 Dépenses imprévues.

Le dépassement du compte 615232 est dû à des sinistres (caméras, serveur caméras, candélabres) des travaux (branchements eau, poteau incendie).

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

Mme Dabadie rappelle que la garderie « les Bambins » est devenue communale depuis quelques années et qu'à cette occasion, une régie avait été créée par délibération. En janvier 2020, le logiciel de la gestion de la garderie va changer. De plus, les moyens de paiement actuels ont évolué. Une modification doit être apportée au règlement par arrêté municipal afin de rajouter les moyens de paiement suivants tels que : prélèvement, paiement par internet, virement, chèque CESU. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor). Le régisseur devra procéder au virement des sommes perçues sur le compte du Trésor Public de la Commune.

Mr Belle rend compte de la dernière commission d'urbanisme :

- 5 Certificat d'Urbanisme d'information,
- 1 Permis de Construire maison individuelle,
- 1 Permis de Construire modificatif pour logements locatifs.

Il remercie l'assemblée pour les messages de félicitations reçus à l'occasion de sa décoration.

Pour information, à la demande du Maire, deux récipiendaires (Mrs Belle et Leduc) ont été décorés lors du congrès des maires à Huez pour les remercier des nombreuses années au service de la Commune.

Le Maire apporte les modifications au planning des activités à venir. Il précise que les élus pouvant se rendre disponible sont conviés à se joindre au groupe projet de la salle multi-activités ce vendredi à 14h pour la visite de la salle.

Mme Frei informe les élus que la commission « Vie Associative » aura lieu le 12 Novembre prochain à 20H pour la mise en place du nouveau règlement de la salle multi-activités.

Prochain Conseil Municipal :

- Mardi 17 Décembre 2019 à 20H

La séance est levée à 20h38.

Le secrétaire de séance,
Marie-Hélène FREI



Le Maire,
Michel GENTIT,



